



L'Association tunisienne de droit constitutionnel comparé et de droit international

&

la Konrad-Adenauer-Stiftung

organisent une journée d'étude sur :

Le contrôle de la constitutionnalité des lois durant la période transitoire

jusqu'à l'établissement de la future cour constitutionnelle

Journée d'étude
le 28 mai 2014
à l'Hôtel AFRICA – Tunis

Argumentaire

La Tunisie s'est dotée le 27 janvier 2014 d'une nouvelle constitution, qui vise à asseoir les bases de l'Etat de droit à travers la garantie des principes universels des droits de l'Homme et la consécration d'un régime politique basé sur la séparation et l'équilibre entre les pouvoirs.

Afin de donner à ces valeurs et principes leur dimension pratique, la constitution a prévu la création d'une cour constitutionnelle chargée de s'assurer de la conformité des textes de lois au texte suprême.

En attendant la mise en place de cette instance, l'article 148/7 de la constitution figurant dans le chapitre relatif aux dispositions transitoires a prévu la création d'un organe provisoire chargé du contrôle de la constitutionnalité des lois et dont les fonctions prennent fin avec la mise en place effective de la cour constitutionnelle.

Cette journée d'étude sera consacrée à l'étude de la question du contrôle de constitutionnalité durant la phase transitoire à travers la présentation de cinq interventions qui seront axées sur la présentation des différentes étapes historiques du contrôle en Tunisie, une description de l'organe provisoire de contrôle, une étude des rapports avec les autres juridictions ainsi qu'une comparaison avec l'ancien conseil et la future cour.

Programme
Mercredi 28 mai 2014

<u>08:30 –09:10 h</u>	Accueil et inscription	<u>10:30 -10:50 h</u>	Mootez Gargouri Maître de conférences à la faculté de droit de Sfax <i>L'instance provisoire de contrôle de constitutionnalité des lois et les autres instances juridictionnelles.</i>
<u>09:10- 09:30 h</u>	Mot de Bienvenue Dr. Hardy Ostry Représentant résident de la Konrad-Adenauer-Stiftung - Tunisie/Algérie/Libye	<u>10:50 -11:20 h</u>	Pause-café
<u>09:30- 09:50 h</u>	Mouna Kraiem Dridi Présidente l'Association tunisienne de droit constitutionnel comparé et de droit international <i>Présentation de l'Association.</i>	<u>11:20 -11:40 h</u>	Oussema Helal Doctorant à la FSJPST <i>L'instance provisoire de contrôle de constitutionnalité des lois et l'ancien conseil constitutionnel.</i>
<u>09:30- 09:50 h</u>	Fadhel Moussa Député à l'assemblée nationale constituante et Doyen de la FSJPST <i>Aperçu sur les différents recours introduits devant l'organe provisoire de contrôle de constitutionnalité.</i>	<u>11:40 -12:00 h</u>	Nadia Akacha Assistante à la faculté de droit de Tunis <i>L'instance provisoire de contrôle et la future cour constitutionnelle.</i>
<u>09:50 -10:10 h</u>	Rafâa Ben Achour Professeur de droit constitutionnel <i>Les différentes étapes du contrôle de la constitutionnalité des lois en Tunisie.</i>	<u>12:00 -13:00 h</u>	Débat
<u>10:10 -10:30 h</u>	Mouna Kraiem Dridi Présidente l'Association tunisienne de droit constitutionnel comparé et de droit international <i>Présentation de l'instance provisoire de contrôle de la constitutionnalité des lois.</i>	<u>13:00 h</u>	Clôture